



Fichede Donnéesde Sécurité
SelonDirective 91/155/CEE
MT07224NAPHTALÈNE

1. Identification dela substance/préparationet dela société/compagnie

1.1 Identification dela substanceou dela préparation

Dénomination: Naphtalène

1.2 Identification dela sociétéou compagnie:

PIERRONENTREPRISE

2, rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP80609

0387 9514 77

Dénomination:

Naphtalène

Urgences:

C.H.U. de Nancy

Centre anti -Poisons

Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Naphtalène

Formule: $C_{10}H_8$ M.=128,16 CAS [91-20-3]

EINECS 202 -049-5

3. Identification des dangers

Nocif par inhalation et ingestion.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin. Administrer une solution de charbon actif à usage médical. Ne pas administrer d'huile de ricin. Ne pas boire de lait. Ne pas boire de l'alcool éthylique.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Éviter le contact avec le produit, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Éviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Dans un endroit frais. Éloigné des sources d'ignition et de chaleur. Dans un local bien aéré.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition:

MAK: 10 ml/m³ ou 50 mg/m³

TLV-TWA: 10 ppm ou 52 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Ôter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Poudre cristalline blanche.

Odeur: Caractéristique.

Point d'ébullition: 217,7°C

Point de fusion: 80,2°C

Point d'inflammation: 79°C

Température d'auto-ignition: 567°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 0,9 / 5,9 Vol. %

Pression de vapeur: (53°C) 1,3 hPa

Densité (20/4): 1,162

Solubilité: 0,3 g/l dans l'eau à 25°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Agents oxydants. Oxydes de nitrogène.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

En poudre: risque d'explosion. Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 490 mg/kg

DL₅₀ intrapéritonéal souris: 150 mg/kg

DL₅₀ oral homme: 5 g/kg

DL₅₀ oral lapin: 3 g/kg

Test de sensibilisation peau de lapin: 495 mg/72h: léger

Test d'irritation de l'œil (lapin): 100 mg/72h: léger

11.2 Effets dangereux pour l'environnement:

Par inhalation de la poussière: Irritation des voies respiratoires.

En contact avec la peau: dermatite. Risque d'absorption cutanée.

Par contact oculaire: Irritations, troubles de la vision.

Effets systémiques: troubles gastro-intestinaux, spasmes, altérations sanguines, paralysie respiratoire.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.1.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Bactéries (*Photobacterium phosphoreum*) = 0,91 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Organismes hydrologiques = 1 mg/l ; Classification: Ext. tox.

Algues= 33mg/l ;Classification :Ext. tox.

12.2.2 - Milieurécepteur :

Risquepour lemilieu aquatique= Elevé

Risquepour lemilieu terrestre= Elevé

12.2.3 - Observations: ———

12.3Dégradabilité :

12.3.1 - Test:ThOD =2,99 g/g

COD= 22% ThOD

DBO₅=0% ThOD

12.3.2 - Classificationsur dégradationbiotique :

DBO₅/DCOBiodégradabilité =Basse, moinsde 1/10

12.3.3 - Dégradationabiotique selonpH : ———

12.3.4 - Observations:Produit àfaible biodégradabilité.

12.4Accumulation :

12.4.1 - Test: ———

12.4.2 - Bioaccumulation::Risque = ———

12.4.3 - Observations:Produit bioaccumulable.

12.5Autres effetspossible ssur l'environnement:

Nepas fairepénétrer dansles solset lesnappes aquifères.

13.Considérations surl'élimination

13.1Substance oupréparation:

Dansl'Union Européenne,des normeshomogènes pourl'élimination desrésidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et éliminationsont soumisaux législationsinternes dechaque pays.Il faudradonc, selonle cas, contacterl'autorité compétente,ou bienles entrepriseslégalement autoriséespour éliminer desrésidus.

13.2Conditionnements contaminés:

Lesconditionnements etemballages contaminésdes substancesou préparationsdangereuses recevrontle mêmetraitement queles propresproduits qu'ilscontiennent.

14.Information relativeau transport

Terrestre(ADR/RID):

Dénominationtechnique: Naphtalèneraffiné

ONU1334 Classe:4.1 Paragrapheet lettre:6c

Maritime(IMDG):

Dénominationtechnique: Naphtalèneraffiné

ONU1334 Classe:4.1 Grouped'emballage: III

Aérien(ICAO -IATA):

Dénominationtechnique :Naphtalène raffiné

ONU1334 Classe:4.1 Grouped'emballage: III

Instructionsde l'emballage:CAO 420PAX 419

15.Information réglementaire

Etiquetageselon Directivede laCEE

Indicationsde danger:Nocif

PhrasesR: 20/22Nocif parinhalation etingestio n.

PhrasesS: 24/25Eviter lecontact aveccla peauet lesyeux.

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 27.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.